

Un quart d'enfants pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 104 • Juin 2022



En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 260 000 enfants sont pauvres en 2018, soit un quart des habitants de moins de 18 ans. C'est la deuxième région de province la plus touchée après les Hauts-de-France. Les niveaux de vie des enfants y sont plus inégaux qu'ailleurs. La situation socioprofessionnelle de leurs parents et plus encore leurs conditions de logement sont moins favorables.

Les grandes villes concentrent la pauvreté des enfants, et ce constat est encore accentué si l'on considère des aspects non monétaires, comme la suroccupation des logements ou la pollution de l'air. *A contrario*, dans les couronnes et les territoires plus éloignés des villes, les conditions de vie des enfants sont meilleures.

En 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 1,02 million d'habitants âgés de moins de 18 ans : les enfants représentent ainsi 20 % de la population régionale. Un enfant sur quatre est en situation de **pauvreté monétaire**, soit 260 000 enfants ► **figure 1**. C'est plus qu'en Île-de-France (22 %) et qu'en moyenne dans les régions de province (21 %). Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région la plus concernée par la pauvreté infantile après les Hauts-de-France.

Ce constat s'explique en partie par une présence plus fréquente de familles monoparentales, davantage concernées par la pauvreté monétaire. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 24 % des enfants vivent au sein d'une famille monoparentale, part la plus élevée des régions de province. Les enfants de la région ont aussi un peu plus souvent un **parent** au chômage. En revanche, la part d'enfants vivant en famille nombreuse (trois enfants ou plus) est un peu plus faible.

Par ailleurs, la pauvreté est plus intense : la moitié des enfants pauvres disposent d'un **niveau de vie** inférieur de 22 % au seuil de pauvreté (19 % en France de province).

Des inégalités de niveaux de vie très marquées

Un enfant sur dix vit dans un ménage percevant moins de 800 euros par mois et par **unité de consommation**, soit le **1^{er} décile** de **niveau de vie** le plus faible des régions de province. À l'autre extrémité, le niveau de vie d'un enfant sur dix dépasse 2 910 euros par mois. Après l'Auvergne-Rhône-Alpes, c'est le **9^e décile** le plus élevé des régions de province. Ainsi, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de province

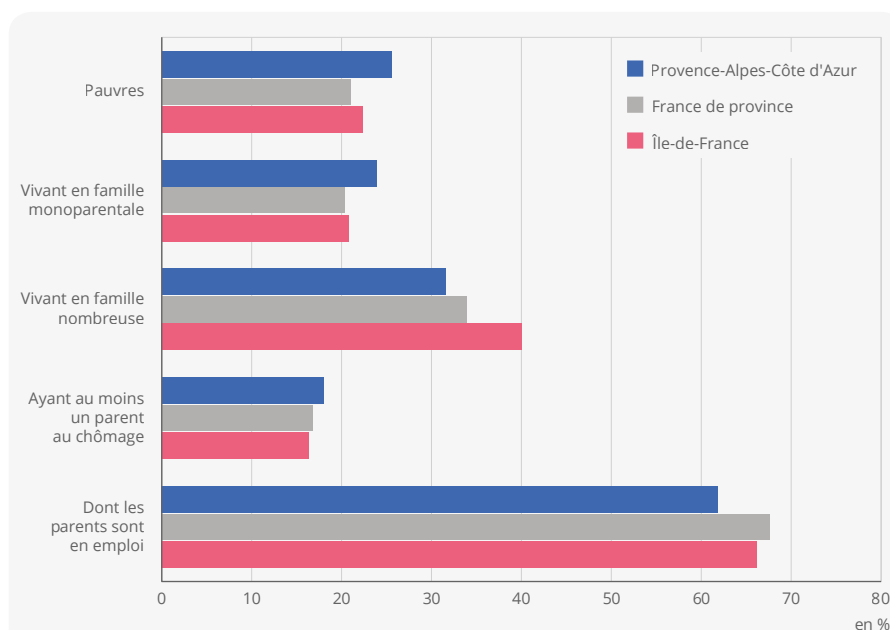
où les inégalités de niveaux de vie sont les plus fortes. Le **rapport interdécile** est de 3,6, loin toutefois derrière celui d'Île-de-France (4,5).

La moitié des enfants ont un niveau de vie inférieur à 1 550 euros par mois, soit un **niveau de vie médian** plus faible que celui des enfants de province (1 610 euros) et d'Île-de-France (1 690 euros). Il est également bien moindre que celui de l'ensemble de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **encadré**.

Dans une région très urbaine, des conditions de logement moins favorables

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les enfants habitent bien plus souvent un logement **suroccupé** qu'en moyenne dans les régions de province (20,9 % contre 9,2 %). C'est la deuxième région la plus concernée par la suroccupation après l'Île-de-France (28,1 %). Cela s'explique par la concentration de la population régionale dans l'**espace urbain**,

► 1. Part d'enfants selon le type de situation en 2018



Champ : population des ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul pour la part d'enfants pauvres ; enfants vivant dans un logement avec au moins un adulte pour les autres indicateurs.

Lecture : pour 18 % des enfants vivant dans un logement avec au moins un adulte en Provence-Alpes-Côte d'Azur, au moins un de ces adultes est au chômage. C'est le cas de 16,8 % des enfants vivant dans une région de province et de 16,4 % des enfants vivant en Île-de-France.

Sources : Insee, recensement de la population 2018 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2018.

où l'habitat collectif prédomine : 53,9 % des enfants résident en effet en appartement, contre 28,8 % en France de province. Un enfant sur deux vit dans un ménage propriétaire de son logement. C'est relativement peu par rapport aux autres régions de province. Provence-Alpes-Côte d'Azur est dans une position médiane pour la part d'enfants vivant dans un logement locatif social (19,3 %), loin derrière l'Île-de-France (31,6 %). Au regard de la proportion d'enfants pauvres, cette part est faible, témoignant d'un accès difficile au logement social.

La pauvreté infantile concentrée dans les grandes villes

La région a été divisée en 1 470 territoires, répartis en cinq groupes égaux de population infantile en fonction du niveau de vie des enfants ► **méthode**. Ainsi, 20 % des enfants de la région résident dans chacun des groupes. Les **territoires à faible niveau de vie** des enfants, pour lesquels les niveaux de vie médians des enfants sont les plus bas, sont localisés au sein des grandes communes ► **figure 2**. À Avignon, 69 % des enfants y résident (contre 20 % dans la région), 45 % à Marseille, 41 % à Toulon et 31 % à Nice. À Marseille, le centre de la commune est particulièrement touché : les territoires à faible niveau de vie des enfants couvrent la totalité des 2^e et 3^e arrondissements et une grande partie du 1^{er}, tandis que les 6^e, 7^e et 8^e n'en comportent aucun. Certains quartiers de Toulon (Bon Rencontre, Arsenal, Lagoubran...) sont fortement concernés, ainsi que l'extrême ouest du littoral niçois.

À l'opposé, les **territoires à niveau de vie élevé** pour les enfants se situent en périphérie des villes et notamment sur une large bande littorale. Les pourtours de Salon-de-Provence, Cannes, Antibes, Nice, Marseille et Aix-en-Provence sont particulièrement concernés.

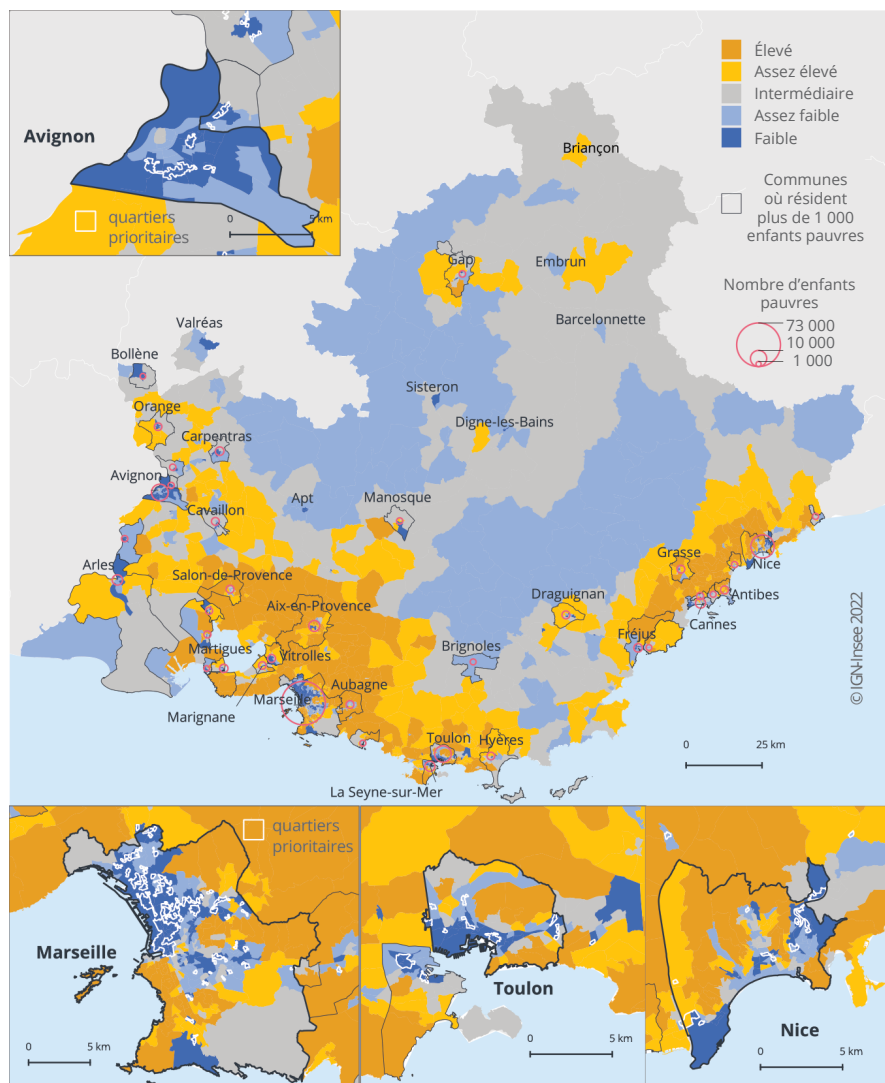
Dans les couronnes, des niveaux de vie plus élevés

Les disparités de niveaux de vie des enfants sont marquées entre les **pôles** et les **couronnes** des **aires d'attraction des villes** ► **figure 3**. Les couronnes attirent des populations plutôt aisées, souvent en quête d'un habitat individuel ou d'un accès à la propriété. De ce fait, dans les couronnes, 59 % des enfants vivent au sein de territoires à niveau de vie assez élevé ou élevé, alors que c'est le cas de seulement 29 % des enfants des pôles.

À l'opposé, dans les pôles, 55 % des enfants vivent dans un territoire à niveau de vie faible ou assez faible.

Dans les territoires peu denses et peu

► 2. Niveau de vie médian des enfants en 2018, par territoire

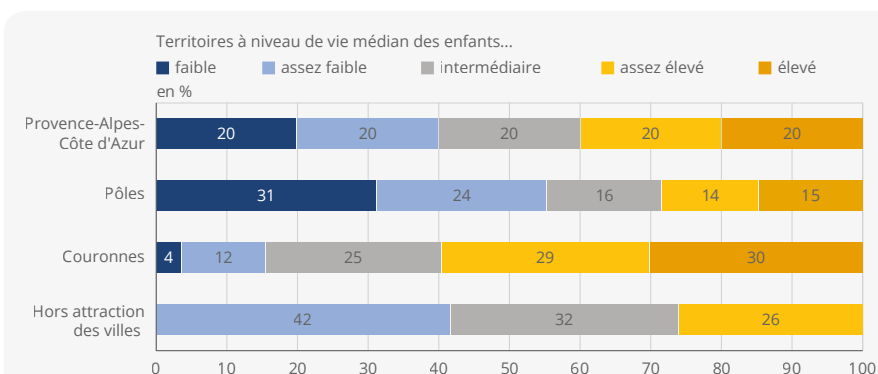


Lecture : un cinquième des enfants de la région habite au sein d'un territoire à faible niveau de vie des enfants. Ce premier quintile correspond à la classe colorée en bleu foncé.

Champ : enfants vivant dans des ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2018.

► 3. Répartition des enfants selon le groupe de territoires de résidence, à partir des niveaux de vie



Lecture : 20 % des enfants de la région résident dans un territoire où le niveau de vie des enfants est faible. C'est le cas de 31 % des enfants qui résident dans les pôles des aires d'attraction des villes.

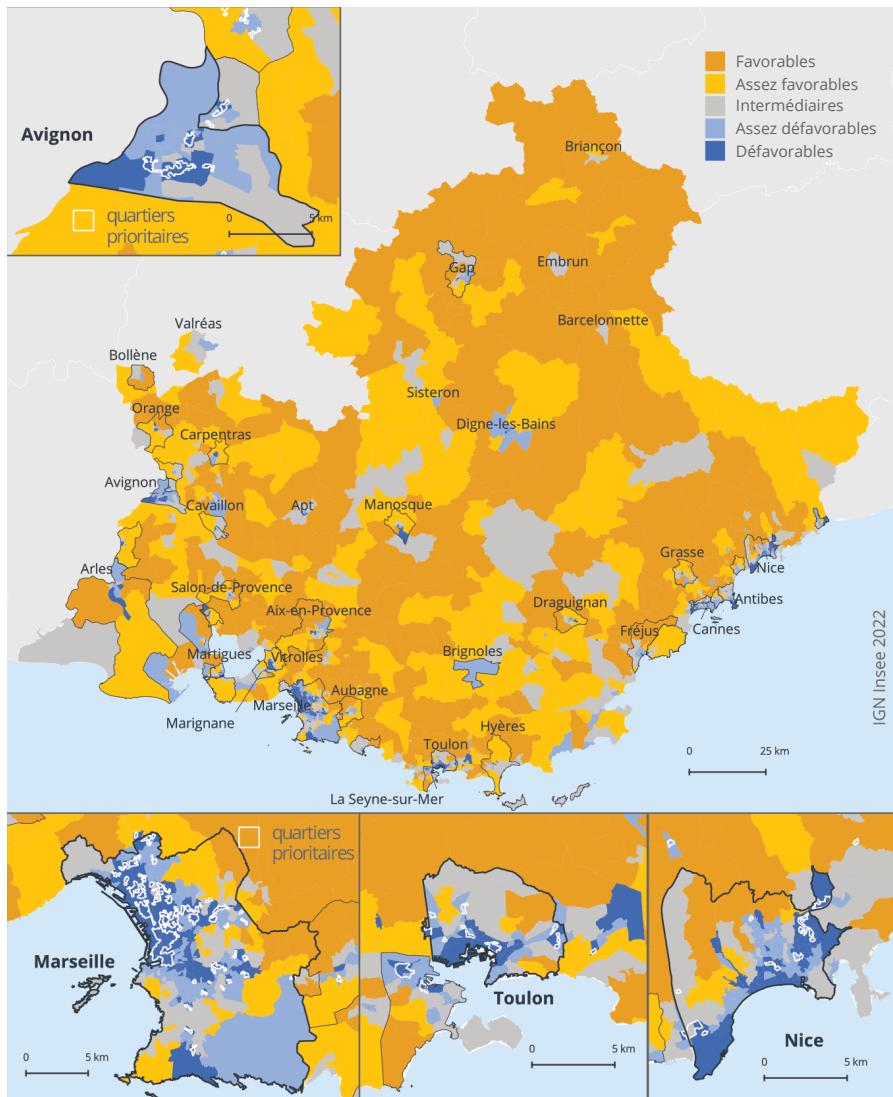
Champ : enfants vivant dans des ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2018.

peuplés situés **hors attraction des villes**, il n'y a pas de territoire de niveau de vie extrême. Cependant, plus d'enfants vivent

dans un territoire à niveau de vie assez faible (42 %) que dans un territoire à niveau de vie assez élevé (26 %).

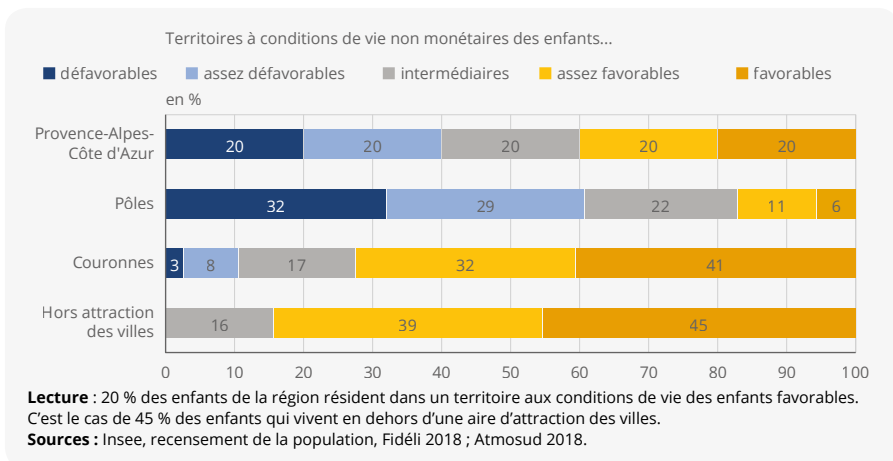
► 4. Conditions de vie non monétaires des enfants en 2018, par territoire



Lecture : un cinquième des enfants de la région réside dans un territoire aux conditions de vie des enfants défavorables. Ce premier quintile correspond à la classe colorée en bleu foncé.

Sources : Insee, recensement de la population, Fidéli 2018 ; Atmosud 2018.

► 5. Répartition des enfants selon le groupe de territoires de résidence, à partir des conditions de vie non monétaires



Lecture : 20 % des enfants de la région résident dans un territoire aux conditions de vie des enfants favorables. C'est le cas de 45 % des enfants qui vivent en dehors d'une aire d'attraction des villes.

Sources : Insee, recensement de la population, Fidéli 2018 ; Atmosud 2018.

Au-delà de l'aspect monétaire, des conditions de vie meilleures loin des grandes villes...

Au-delà de l'aspect strictement monétaire, un **indice de conditions de vie**,

complémentaire du niveau de vie, a été élaboré ► **méthode**. Il donne une vision nettement plus favorable de la situation des enfants dans les zones situées hors attraction des villes. Dans ces zones, 42 % des enfants vivent dans un territoire à

niveau de vie assez faible mais aucun dans un territoire aux conditions de vie assez défavorables ou défavorables ► **figures 4 et 5**. De façon moins marquée, ce constat se vérifie également dans les couronnes des aires. Dans les couronnes d'Apt, Briançon et Cavaillon par exemple, plus des trois quarts des enfants habitent un territoire aux conditions de vie favorables, tandis qu'aucun enfant ne vit dans un territoire au niveau de vie élevé. L'indice de conditions de vie intègre en effet d'autres aspects du cadre de vie, comme le type d'habitat, la qualité de l'air ou le milieu social.

La prise en compte des aspects non monétaires creuse l'écart entre les couronnes et les pôles, en particulier ceux de Marseille – Aix-en-Provence, Nice, Cannes-Antibes et Toulon. Les conditions de logement sont en effet meilleures dans les couronnes : les enfants y vivent majoritairement en maison individuelle (70 % pour 29,4 % dans les pôles) et leur logement est souvent plus récent. De plus, ils vivent plus fréquemment au sein de ménages propriétaires (59,6 % contre 39,4 % dans les pôles). Par ailleurs, les parents vivant dans les couronnes occupent plus fréquemment un emploi et notamment un emploi de cadre. L'exposition annuelle moyenne des enfants aux **particules PM10** sur leur lieu de résidence est également plus faible dans les couronnes (16,6 µg/m³) que dans les pôles (19,3 µg/m³). Dans les communes hors attraction des villes, les conditions de vie des enfants sont légèrement plus favorables que dans les couronnes. La part d'enfants habitant une maison y est un peu plus forte et la qualité de l'air meilleure. En revanche, l'insertion professionnelle des parents est moins bonne que dans les couronnes. Par ailleurs, la distance aux équipements par voie routière est plus élevée hors attraction des villes.

... ainsi que dans les pôles des petites et moyennes aires

Dans les pôles des aires de moins de 200 000 habitants touchés par la pauvreté monétaire, la prise en compte des conditions de vie atténue le désavantage monétaire. Dans les pôles de Bollène, Sisteron et Valréas, aucun enfant ne vit dans un territoire aux conditions de vie défavorables, alors que plus de la moitié des enfants réside dans un territoire au niveau de vie faible. Dans le pôle de Carpentras, les territoires aux conditions de vie défavorables rassemblent 36 % des enfants, tandis que 68 % vivent dans un territoire au niveau de vie faible. Parmi les pôles des aires de 200 000 habitants ou plus, Avignon et, dans une moindre mesure, Toulon offrent également aux enfants des conditions de

vie meilleures que le niveau de vie. Dans le pôle d'Avignon, 41 % des enfants résident dans un territoire aux conditions de vie défavorables alors qu'ils sont 60 % dans un territoire à faible niveau de vie. ●

Nicolas Chauvot, Pascale Rouaud,
Carole Zampini (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré – Un niveau de vie plus faible pour les enfants que pour l'ensemble de la population

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le niveau de vie médian des enfants est inférieur à celui de l'ensemble des habitants (1 780 euros). Ce constat s'observe dans toutes les régions : à revenu du ménage donné, la présence d'enfants augmente le nombre d'unités de consommation et diminue le niveau de vie. Toutefois, l'écart de niveau de vie médian entre la population générale et les enfants est plus élevé qu'en France de province (230 euros contre 175). La pauvreté est plus fréquente chez les enfants (25,5 %) que dans l'ensemble de la population (17,3 %). En revanche, les poches de pauvreté, ainsi que les territoires les plus aisés, sont les mêmes pour les enfants et l'ensemble de la population.

► Définitions

L'ilot regroupé pour l'information statistique (**iris**) est un découpage qui partitionne les communes d'au moins 5 000 habitants. Dans cette étude, les iris et les communes qui ne contenaient pas au minimum 1 000 ménages ou 2 000 habitants ont fait l'objet de regroupements afin de respecter le secret statistique. Les territoires ainsi obtenus contiennent entre 226 et 4 288 enfants.

L'**espace urbain** est composé des communes densément peuplées ou de densité intermédiaire au sens de la grille communale de densité, l'**espace rural** des communes peu denses ou très peu denses.

L'**aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un **pôle**, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une **couronne**, constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les **communes hors attraction des villes** sont situées en dehors d'une aire.

Dans cette étude, on appelle **parents** d'un enfant les adultes avec lesquels il vit, soit deux adultes si l'enfant vit au sein d'un couple, soit un seul lorsque l'enfant vit dans une famille monoparentale.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc identique pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée (1 pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans).

Le **niveau de vie médian des enfants** est la valeur qui partage la population des enfants en deux : la moitié possède un niveau de vie supérieur et l'autre moitié un niveau de vie inférieur. 10 % des enfants ont un niveau de vie inférieur au **1^{er} décile**. 10 % des enfants ont un niveau de vie supérieur au **9^e décile**. Le **rapport interdécile** est le rapport entre les 9^e et 1^{er} déciles.

Une personne est en situation de **pauvreté monétaire** lorsque le niveau de vie de son ménage est inférieur au seuil de pauvreté, seuil égal à 60 % du niveau de vie médian national, soit 1 063 euros mensuels en 2018.

La **suroccupation** est mesurée en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement, les studios occupés par une personne étant exclus du champ. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation « normale », fondée sur : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ; une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ; et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ils ont été identifiés en utilisant comme critère le revenu par habitant.

Les **particules PM10** ont un diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles font partie des principaux indicateurs de la pollution atmosphérique. La ligne directrice de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la qualité de l'air est de 15 µg/m³ pour la concentration annuelle moyenne en PM10 (20 µg/m³ jusqu'en 2021).

► Pour en savoir plus

- **Legleye S. et al.**, « Une personne sur cinq est en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale », *Insee Focus* n° 245, septembre 2021.
- **Dumartin S., Labarthe G.**, « Qualité de vie des enfants en Nouvelle-Aquitaine, reflet des inégalités territoriales », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 94, novembre 2020.
- **Durieux S. et al.**, « Qualité de vie en Provence-Alpes-Côte d'Azur – Logement, emploi, revenus et cadre de vie différencient les territoires », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 43, mars 2017.
- **Gleizes F. et al.**, « Vivre, travailler et habiter en France : où est-on le plus satisfait ? », *Documents de travail* n° 2022-01.

► Méthode

Les indicateurs relatifs au niveau de vie et à la pauvreté monétaire sont issus de **Filosofi** 2018. Ceux constitutifs de l'indice de conditions de vie non monétaires sont issus du **recensement** de la population, de **Fidéli** 2018 et de **Atmosud** 2018. Ces deux dernières sources ont permis de calculer l'exposition annuelle moyenne aux particules PM10.

Le zonage utilisé dans cette étude découpe la région en 1 470 territoires regroupant des iris ou des communes et rassemblant au minimum 1 000 ménages ou 2 000 habitants et au minimum 200 enfants.

Les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été répartis en cinq groupes ou quintiles en fonction du niveau de vie médian des enfants. Un cinquième des enfants habitent un territoire au sein duquel le niveau de vie médian des enfants est inférieur à 1 266 euros mensuels : les territoires concernés forment le groupe des **territoires à faible niveau de vie**. Un cinquième des enfants habitent un territoire au sein duquel le niveau de vie médian des enfants est supérieur à 1 906 euros mensuels : les territoires concernés forment le groupe des **territoires à niveau de vie élevé**. Dans les territoires à niveau de vie assez faible, le niveau de vie médian des enfants est compris entre 1 266 et 1 509 euros mensuels. Il est compris entre 1 510 et 1 681 euros dans les territoires à niveau de vie intermédiaire et entre 1 682 et 1 905 euros dans ceux à niveau de vie assez élevé.

Dans cette étude, six indicateurs représentatifs des caractéristiques d'habitat, de pollution et de milieu social, sont mobilisés pour constituer l'**indice de conditions de vie des enfants** sur chaque territoire : la part d'enfants dont au moins un parent est au chômage, la part d'enfants dont au moins un parent a un emploi de cadre, la part d'enfants vivant dans un ménage propriétaire, la part d'enfants qui habitent une maison, la part d'enfants vivant dans un logement suroccupé et l'exposition annuelle moyenne des enfants à la pollution par les particules PM10. Une analyse en composantes principales (ACP) est réalisée sur ces variables. La valeur de l'indice d'un territoire est sa coordonnée sur le premier axe de l'ACP. Celui-ci restitue 60 % de l'information globale initiale. Plus la valeur de l'indice est élevée, meilleures sont les conditions de vie des enfants du territoire. Les territoires dont la valeur de l'indice est la plus faible et qui regroupent un cinquième des enfants de la région forment le groupe des **territoires aux conditions de vie défavorables**. À l'opposé, ceux dont l'indice est le plus élevé et qui regroupent un cinquième des enfants forment le groupe des **territoires aux conditions de vie favorables**.

L'approche par indice adoptée dans cette étude est différente de l'approche selon la pauvreté en conditions de vie, appréhendée à partir de l'enquête **statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)**.

